

## LES OBJECTIFS DU MASTER

La fonction publique se trouve aujourd'hui face à un **important besoin de rénovation, qui appelle de nouveaux talents.**

En effet, le droit des personnels est confronté au fonctionnement opérationnel de services publics en mutation. Il faut s'adapter à un contexte nouveau où les règles du management administratif sont de plus en plus marquées par la démarche de projet, par l'autonomie des gestionnaires et par la culture des résultats. Si l'adaptation des textes relève de l'autorité politique, il incombe à chaque service des ressources humaines d'appliquer le statut dans un sens conforme à ces exigences modernes pour mieux répondre aux attentes des usagers.

**L'objectif du master est de former des cadres** qui, maîtrisant le droit des personnels, sauront parfaitement répondre aux besoins renouvelés des services publics, aux attentes des employeurs publics en charge de l'intérêt général et à celles des cabinets ou organismes spécialisés.

## LES DÉBOUCHÉS DU MASTER

Aucune collectivité publique ne peut faire l'économie d'une capacité de pilotage de ses ressources humaines. Les opportunités de recrutement sont donc très nombreuses. Elles concernent notamment les postes de :

- **Responsables des ressources humaines des administrations,**
- **Spécialistes du droit des personnels publics** (cabinets d'avocats, d'audit, établissements de crédit, organismes mutualistes, ...)

Les recrutements dans la fonction publique restent soumis, en règle générale, à la réussite à un concours. C'est pourquoi le master comporte aussi **des enseignements préparant aux concours** pour accompagner les étudiants dans leur démarche d'accès à la fonction publique. La loi du 6 août 2019 étend les recrutements de contractuels. Ce master devenu « Professionnel et Recherche », permet aux étudiants, sous certaines conditions, de compléter leur cursus par la préparation d'une thèse.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le master « Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques » est accessible aux titulaires d'une 1<sup>re</sup> année de master en droit ou AES ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les dossiers de candidature sont examinés par une commission pédagogique qui statue, le cas échéant, après un entretien de sélection. Les candidats de nationalité étrangère sont soumis à un test de langue française sous forme écrite ou orale.

Depuis 2017-2018 un parcours spécifique « Directeur des services de greffe judiciaires » (DSGJ) est créé par convention avec l'École Nationale des Greffes. Il existe aussi, pour les agents publics, des possibilités de validation des acquis professionnels (VAP) pour l'accès à la formation et de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme. Enfin le diplôme peut être préparé dans le cadre de la formation continue ou d'une reprise d'études :

Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA)  
Université de Bourgogne BP 27877 21000 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 39 51 80 / Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)  
Site Internet : <http://sefca.u-bourgogne.fr>

## LE PROGRAMME DU MASTER

Les enseignements du master sont répartis en deux semestres. Le premier semestre comporte 5 unités d'enseignement (UE1 à UE5), le second semestre comporte 2 unités d'enseignement (UE6) dont un stage de 10 semaines (UE7) avec une UE6 propre au parcours DSGJ

### 1<sup>er</sup> SEMESTRE : SEMESTRE 3 (30 ECTS) UE1 + UE2 + UE3 + UE4 + UE5

#### UE 1 FONDEMENTS DU MODÈLE FRANÇAIS (6 ECTS)

DROIT STATUTAIRE APPROFONDI 1  
HISTOIRE DES FONCTIONS PUBLIQUES  
Conférences et Séminaires professionnels

#### UE 2 DROIT STATUTAIRE APPROFONDI (6 ECTS)

DROIT STATUTAIRE APPROFONDI 2  
DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES  
Conférences et Séminaires professionnels

#### UE 3 CONTENTIEUX, EUROPE ET INTERNATIONAL (6 ECTS)

CONTENTIEUX DES FONCTIONS PUBLIQUES  
DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES FONCTIONS PUBLIQUES  
Conférences et Séminaires professionnels

#### UE 4 RESPONSABILITÉS ET DROIT FINANCIER (6 ECTS)

DROIT DES RESPONSABILITÉS DES AGENTS PUBLICS  
DROIT DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS  
Conférences et Séminaires professionnels

#### UE 5 DROIT SOCIAL, RELATIONS SOCIALES ET GRH (6 ECTS)

DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE  
MÉTIERS ET COMPÉTENCES  
ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ET SIRH  
Conférences et Séminaires professionnels

### 2<sup>ème</sup> SEMESTRE : SEMESTRE 4 (30 ECTS) UE6 + UE7

#### UE 6 ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES (6 ECTS)

LANGUE VIVANTE  
PRÉPARATION AUX CONCOURS  
FICHE DE PROJET

#### UE 7 STAGE (24 ECTS)

1. Fiche de projet (soutenance) : du 22 mars au 27 mars 2021
2. Stage : à partir du 29 mars 2021 (au moins 10 semaines)
3. Rapport de stage + mémoire (soutenances) à partir du 15 juin 2021
4. Délibérations et résultats en septembre 2021

## LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Au premier semestre (semestre 3), dans chacune des UE 1, 2, 3, 4, 5, il est attribué une note valant pour un coefficient 2 qui se décompose en une note d'épreuve écrite (coefficient 1) et une note de contrôle continu (coefficient 1).

Au second semestre (semestre 4), d'une part, il est attribué dans l'UE 6 une note valant pour un coefficient 2 qui se décompose en une note de « fiche de projet » (coefficient 1), une note de langue vivante (coefficient 0,5) et une note de préparation aux concours (coefficient 0,5). D'autre part, il est attribué dans l'UE 7 une note pour un coefficient 8 qui se décompose entre le rapport de stage (coefficient 4 dont 1 pour la soutenance) et le mémoire de stage ou de recherche (coefficient 4 dont 1 pour la soutenance)

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE, après pondération par les coefficients, est supérieure ou égale à 10 sur 20.

## LE CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS 2020-2021

Sauf au cours des semaines 39 et 51 où les enseignements ont lieu du lundi matin au vendredi soir, toutes les autres semaines de cours se déroulent sur trois jours, du mercredi matin au vendredi soir à l'UFR Droit de DIJON.

Lundi 28 septembre 2020 à 14 h	RENTRÉE
Fin mars 2021	FICHE PROJET
Lundi 29 mars 2021 (10 semaines)	STAGE
Juillet ou Septembre 2021	SOUTENANCE
Septembre 2021	JURY

LE CALENDRIER DES RECRUTEMENTS POUR 2020-2021

## LE MASTER DRH FP EST ACCESSIBLE

Inscriptions : 1<sup>e</sup> campagne : du 15 janvier au 5 juin 2020  
Entretiens : Le 22 juin 2020 et Résultats : Fin juin 2020

Inscriptions : 2<sup>e</sup> campagne du 29 juin au 4 septembre 2020  
Entretiens : Le 15 septembre 2020 Résultats : mi-septembre 2020

## AUX ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE OU DANS CERTAINS CAS EN ALTERNANCE SE RENSEIGNER :

Candidature en formation initiale sur e-candidat :  
<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/>

Secrétariat du Master DRHFP  
Bureau 314 – 1<sup>e</sup> étage Droit  
Université de Bourgogne - UFR Droit - 4 Bd Gabriel  
BP 17270 - 21072 DIJON

Secrétaire : Pierrine DURY  
Tél. : 03 80 39 53 86 / [Pierrine.Dury@u-bourgogne.fr](mailto:Pierrine.Dury@u-bourgogne.fr)

## ET AUX FONCTIONNAIRES EN FORMATION CONTINUE

Candidature en formation continue au SEFCA :  
[formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)



Site Internet : <http://sefca.u-bourgogne.fr>

Candidature « parcours DSGJ » : École Nationale des Greffes :  
Sous-Direction de la Formation à l'Encadrement  
et à l'Environnement Judiciaire (FEEJ)  
Courriel : [feej.eng@justice.fr](mailto:feej.eng@justice.fr)

UFR DROIT 4, boulevard Gabriel – 21000 Dijon

## LISTE INDICATIVE DES CONFÉRENCES ET DES SÉMINAIRES PROFESSIONNELS

Le régime indemnitaire et la motivation des agents publics  
Les tableaux d'avancement et les promotions  
La démarche « compétences » dans la fonction publique  
La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences  
Les relations individuelles de travail  
Hygiène et sécurité au travail  
La retraite des fonctionnaires et agents publics  
Droit de la formation : la validation des acquis de l'expérience (VAP, VAE, RAEP, ...)  
Le service du personnel : Emplois, Création d'emplois, tableau des emplois, fiches de postes  
La gestion des emplois en mode LOLF  
Les mutations des personnels  
Le bulletin de paie des fonctionnaires  
La gestion et le pilotage de la masse salariale  
Recrutement : le déroulement des opérations d'un concours  
Les instances de gestion et de dialogue social (CAP, CT, ...)  
Rédaction de recours, mémoires en défense ou en réplique  
Fonctions publiques, service public et Droits de l'Homme  
Etc...

**LES ENSEIGNEMENTS SONT ASSURÉS  
PAR DES UNIVERSITAIRES :**  
DES PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES

**LES SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES SONT ASSURÉS  
PAR DES PROFESSIONNELS :**  
DES EXPERTS DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DES GESTIONNAIRES DES SERVICES PUBLICS  
DES CONSULTANTS SPÉCIALISÉS  
DES JUGES ET DES AVOCATS

Le Master DRH FP est l'héritier du DESS créé en 1981-82 par Marcel PIQUEMAL. Il s'appuie sur le Centre de Recherche et d'Étude en Droit et en Science Politique (CREDESPO) de l'Université de Bourgogne : <https://credespo.u-bourgogne.fr>

## UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (UBFC)

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCES  
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE DIJON

Année 2020-2021



## MASTER 2

PROFESSIONNEL ET RECHERCHE

## DROIT DES RESSOURCES HUMAINES DES FONCTIONS PUBLIQUES DRH FP

Directeur du diplôme  
**Joël MEKHANTAR**  
Professeur de Droit public

Secrétariat pédagogique  
**Pierrine DURY - bureau 314 (Droit)**  
Tél : 03 80 39 53 86 - Courriel : [Pierrine.Dury@u-bourgogne.fr](mailto:Pierrine.Dury@u-bourgogne.fr)



UFR DROIT 4, boulevard Gabriel – 21000 Dijon